

Arrêté N° 2019_02009_VDM

SDI- ARRÊTÉ PORTANT ABROGATION DE L'ARRÊTÉ N°2019_01647_VDM EN DATE DU 21 MAI 2019 PORTANT SUR L'INTERDICTION D'OCCUPER L'IMMEUBLE SIS 13, RUE GEORGES PICOT - 13010 MARSEILLE

Nous, Maire de Marseille,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2212-2 et L. 2212-4,
Vu l'arrêté n°2019_01647_VDM du 21 mai 2019, portant l'interdiction d'occuper l'immeuble sis 13, rue Georges Picot – 13010 MARSEILLE,

Vu le rapport établi le 7 juin 2019 par Monsieur Philippe TARONI, expert mandaté par le Tribunal Administratif de Marseille,

Vu l'attestation en date 7 juin 2019 de la société 13 POSE, représentée par Monsieur Christian DURBEC, attestant de la mise en sécurité de l'immeuble selon les préconisations de l'expert Monsieur Philippe TARONI,

Considérant que dans l'attestation susvisée, le remplacement de la panne faîtière fendue de la toiture du 13, rue Georges Picot – 13010 MARSEILLE a été effectué le vendredi 7 juin 2019.

ARRETONS

Article 1 L'arrêté sus visé n°2019_01647_VDM en date du 21 mai 2019 est abrogé.

Article 2 Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Envoyé en préfecture le 13/06/2019

Reçu en préfecture le 13/06/2019

Affiché le

SLOW

ID : 013-211300553-20190613-2019_02009_VDM-AR

Article 3 Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Préfet de Région et Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Julien RUAS

Monsieur l'Adjoint délégué au Bataillon de
Marins-Pompiers et à la Prévention et la
Gestion des Risques Urbains

Signé le : 13 juin 2019